

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation : 20 février 2026

Présents : BIENVENU Alain, AIME Anne, LAGACHE Éric, SEILLIER Marie-Claude, CHAUDREL Maurice, BAUSMAYER Lionel, BRISSON Jean-Pierre, CORBIN Pascal, MARTINET Béatrice, AIME Louise, VERDON Gérard, AUGER Suzanne.

Pouvoir : ARRESTAYS Jacqueline à MARTINET Béatrice

Excusé : ROY Thierry

Absent : JOLLY Nicolas

Secrétaire de séance : BRISSON Jean-Pierre

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

N° délibération	Objet	Décision
2026-006	Arrêt du procès-verbal du conseil municipal du 22 janvier 2026	Arrêt du PV
2026-007	Budget principal – prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026	Adopté à l'unanimité
2026-008	Prise en charge du projet pédagogique « l'archéologie à travers l'exemple de l'agglomération antique du Langon »	Adopté à l'unanimité
2026-009	Attribution d'une subvention communale	Adopté par : • 9 voix pour • 3 voix contre • 1 abstention
2026-010	Modification du loyer 5ter rue Jules Ferry	Adopté à l'unanimité
2026-011	Approbation du règlement intérieur de la bibliothèque municipale	Adopté à l'unanimité
2026-012	Création de servitudes – parcelle cadastrée ZR14 – le Champ Rond	Adopté à l'unanimité
2026-013	Avancement de grade – création d'un emploi d'adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Adopté à l'unanimité
2026-014	Protection sociale complémentaire – convention de participation pour la couverture du risque santé des agents	Adopté à l'unanimité
2026-015	Convention de partenariat entre l'ODDAS et les communes adhérentes au transport solidaire	Adopté à l'unanimité
2026-016	Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée – Approbation des rapports de la CLECT des 26 novembre 2025 et 5 janvier 2026	Adopté à l'unanimité

Alain BIENVENU
Maire de Le Langon

Document affiché en mairie conformément à l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales, le 2 mars 2026

